



Règlements particuliers des compétitions nationales -

Roller Derby 2021-2022

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

LEXIQUE

Compétition : une compétition sportive est la confrontation d'individuel-le-s ou d'équipes pratiquant une activité sportive dans le cadre de règles fixées.

Championnat : épreuve sportive disputée le plus souvent sur une saison entre équipes se rencontrant lors de matchs et dont l'équipe vainqueur est proclamée championne.

Division : groupe d'équipes de niveau équivalent, s'affrontant entre elles sur une saison de championnat.

Encadrant·e·s d'équipe : personnes (dans la limite de 4) présentes sur le banc d'une équipe ou en bord de piste et lui assurant une fonction d'encadrement ou d'assistance pendant les rencontres (par exemple *bench manager*, *line-up manager* ou encore *mirror bench*).

Étape : groupe de matchs organisés à des dates proches, généralement sur un week-end.

Round-robin : un championnat toutes rondes (ou *round robin*) est un type de tournoi dans lequel les équipes se rencontrent toutes un nombre égal de fois ; il est également connu sous le nom *all-play-all*.

Zone : découpage géographique d'une division.

Règlements particuliers des compétitions nationales

- Roller Derby

| | |
|--|------------------------------|
| LEXIQUE | 2 |
| 1 REGLES GENERALES DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS | 5 |
| Restriction de participation | 5 |
| Eligibilité des participant·e·s | 5 |
| Catégorie d'âge | 5 |
| Licences | 7 |
| Changement de club | 7 |
| Jeux de maillots | 7 |
| 2 CHAMPIONNAT DE FRANCE | 8 |
| Structure du championnat | Erreur ! Signet non défini. |
| Nombre d'équipes par division | Erreur ! Signet non défini. |
| Calendrier | Erreur ! Signet non défini.0 |
| Barrage | Erreur ! Signet non défini.1 |
| Playoff | Erreur ! Signet non défini. |
| 3 CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR | 14 |
| Championnat de France Junior de niveau 3 | 14 |
| Championnat de France Junior de niveau 2 | 14 |
| 4 FONCTIONNEMENT DES COMPÉTITIONS | 15 |
| Classement des équipes pour le round robin | 15 |
| Comptabilisation du score suite à forfait | 15 |
| Association sportive inscrivant plusieurs équipes | 15 |
| Charters de joueur·se s | 16 |
| Déclaration normale de charter | 16 |
| Déclaration tardive de charter | 16 |
| Absence de charter déclaré | 16 |
| Périodes de compétition | 17 |
| Contraintes sur les charters pour les 2e et 3e périodes de compétition | 17 |
| 5 ORDRE DES MATCHS ET PLANNING | 18 |
| 6 OFFICIEL·LE·S | 19 |
| Officiel·le·s requis·e·s | 19 |
| Contribution aux frais d'arbitrage | 19 |
| Participation des clubs organisateurs à l'accueil des officiel·le·s | 19 |
| 7 ENGAGEMENT ET ORGANISATION | 20 |
| Frais d'engagement d'équipes | 190 |
| Forfaits | 190 |
| Forfait match | 190 |
| Constat initial : | 190 |
| Constat différé : | 190 |
| Forfait étape | 21 |

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Forfait compétition | 21 |
| Pénalités pour forfait | 21 |
| Procédure de conciliation | 21 |
| 9 APPEL À ORGANISATION | 23 |

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

1. REGLES GENERALES DE PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

1.1. Restriction de participation

En application de l'article 10 des Règles de Participation aux Manifestations Sportives, les équipes inscrites en tant qu'ententes ne peuvent évoluer qu'en Nationale 2 féminine ou Nationale 1 masculine.

Une association sportive peut inscrire plusieurs équipes en championnat, mais ne peut être impliquée que dans au plus une seule équipe par division, que ce soit directement ou via une entente.

Pour avoir accès à une compétition, toute association sportive affiliée, ou toute entente si leur participation est admise au niveau concerné, doit :

- 1) Être qualifiée pour la compétition concernée ;
- 2) Satisfaire au cahier des charges de la compétition concernée ;
- 3) Être à jour des pénalités sportives et financières des saisons sportives précédentes ainsi que des amendes infligées par les organes disciplinaires de la FFRS. Dans le cas d'une entente, toutes les associations sportives constitutives d'une entente doivent respecter ce critère ;
- 4) Ne pas être sous le coup d'une mesure disciplinaire lui interdisant la participation à la compétition concernée. Dans le cas d'une entente, toutes les associations sportives constitutives d'une entente doivent respecter ce critère.

1.2. Eligibilité des participant·e·s

1.2.1. Catégorie d'âge

Les épreuves du championnat de France de roller derby sont ouvertes aux catégories suivantes :

- U20 et plus âgé·e·s ;
- U19 muni·e·s d'un simple surclassement ;
- U18 muni·e·s d'un surclassement sénior.

Pour la saison 2021-2022, voici les catégories :

| Année de naissance | 2003 ou avant | 2004 | 2005 |
|--------------------|---|----------------------|----------------------|
| Catégorie d'âge | U20 ou plus âgé.e.s | U19 | U18 |
| Situation | Peuvent participer aux championnats de France Seniors | Simple surclassement | surclassement Senior |

Règlements particuliers des compétitions nationales

- Roller Derby

Les catégories U19 et U18 peuvent faire le choix de participer aux championnats de France Seniors en simple ou surclassement senior ou de participer aux championnats de France Juniors en N3. Un changement de charter peut se faire de junior à senior, en respectant les périodes de compétition, en cours de saison, mais il n'est pas possible de participer aux deux championnats (junior et senior) sur la même période de compétition.

En cas de volonté de surclassement (simple ou senior) , la demande doit être faite auprès de la FFRS (mailto : competitions@ffroller-skateboard.com)

| | | |
|--------------------|--|--|
| Année de naissance | 2004 à 2006 | 2007 à 2013 |
| Catégorie d'âge | U20 à U17 | U16 à U10 |
| Situation | Peuvent participer aux championnats de France Juniors N3 | Peuvent participer aux championnats de France Juniors N2 |

Les joueur·se·s âgé·e·s de 16 ans à 18 ans peuvent participer au championnat de France junior N3 en tant que patineur·se·s inscrit·e·s sur le roster d'une équipe. Les joueur·se·s âgé·e·s de 9 ans à 15 ans peuvent participer au championnat de France junior N2 en tant que patineur·se·s inscrit·e·s sur le roster d'une équipe.

Les joueur·se·s qui atteignent l'âge de 18 ans au cours de la saison (y compris le premier jour de la saison) sont admissibles à participer en tant que patineur·se·s inscrit·e·s sur le roster d'équipe pour le championnat de France junior N3 se déroulant pour le reste de la saison en cours mais peuvent aussi choisir de participer aux championnats de France Seniors en respectant les périodes de compétitions (4.4.4 du présent règlement). Ceux atteignant 16 ans au cours de la saison (y compris le premier jour de la saison) sont enregistrés sous la catégorie U16.

- Les U16 sont admissibles à participer en tant que patineur·se·s inscrit·e·s sur le roster d'équipe, à l'une ou l'autre des championnats suivant :
 - Soit pour le championnat de France junior N2 se déroulant pour le reste de la saison en cours
 - Soit pour la division supérieure junior N3 en respectant les périodes de compétitions (4.4.4 du présent règlement)

Les joueur·se·s ne sont plus admissibles et ne peuvent pas participer en tant que patineur·se·s inscrit·e·s sur le roster d'équipe au championnat de France junior si leur 18e anniversaire est survenu avant le début de la saison en cours.

Pour la saison 2021-2022, les patineur·se·s U19 peuvent participer au championnat de France junior N3 alors que ceux né·e·s le 31 août 2003 ou avant sont exclu·e·s (elles seront en Senior)

Règlements particuliers des compétitions nationales

- Roller Derby

Les patineur.se.s U16 (né.e.s à partir du 1er septembre 2007) peuvent participer au championnat de France junior N2. Ceux né.e.s avant en sont exclu.e.s (N3).

1.2.2. Licences

Les joueur.se.s doivent être titulaires d'une licence FFRS et d'un enregistrement «pratiquant-compétition» pour la saison en cours au sein de l'association sportive affiliée ayant engagé l'équipe ou, en cas d'entente, d'une des associations ayant constitué l'entente ayant engagé l'équipe.

Les encadrant.e.s d'équipes doivent être majeur.e.s et titulaire.s d'une licence FFRS dans un club. Si ces encadrants ne sont pas titulaires de la licence éducateur sportif, les encadrants sont réputés occuper des fonctions d'encadrement non-pédagogique au sein du club et font l'objet d'un signalement particulier (cochage via Rolskanet) par le club au moment de la prise de licence

1.2.3. Changement de club

Les changements de clubs doivent être faits conformément au titre 2.3 des Règles de Participation aux Manifestations Sportives. Aucune restriction supplémentaire sur les périodes de changement de clubs n'est mise pour les compétitions de roller derby.

1.3. Jeux de maillots

Toute équipe inscrite en championnat doit disposer de deux jeux de maillots, de couleur différente.

Chaque jeu de maillots doit respecter les conditions suivantes :

- les maillots doivent avoir une couleur de base clairement dominante ;
- les numéros sur les maillots doivent être clairement contrastés par rapport à la couleur de base du maillot ;
- les numéros doivent être composés d'entre un et quatre chiffres. Les lettres ne peuvent pas faire partie du numéro ;
- les numéros doivent faire une hauteur minimale de 15 cm ;
- les numéros peuvent être précédés ou suivis d'autres caractères, dont la hauteur ne doit pas dépasser 5 cm. Aucun caractère ne doit figurer entre les chiffres composant le numéro.

Les couleurs de deux jeux de maillots doivent être clairement et significativement différentes.

Une équipe ne satisfaisant pas ces critères sera déclarée forfait sur les matchs en question.

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

2. CHAMPIONNAT DE FRANCE

Exceptionnellement pour la saison 2021-2022, les équipes évolueront dans la division souhaitée lors de leur inscription.

Structure du championnat et formats

Les équipes participant au championnat de France 2021-2022 sont réparties en 3 divisions:

- La division Élite ;
- La division Nationale 1 ;
- La division Nationale 2 ;

Nombre d'équipes par division :

| Division | Max équipes | Nb zone | Nb d'équipe max/zone | Nb de weekend | Commentaires |
|-------------|-------------|---------|----------------------|---------------|--|
| N2 | 56 | 8 | 7 | 4 | 1 week-end pour 2 zones |
| N1 | 18 | 3 | 6 | 3 | 1 zone par week-end |
| N1M | 21 | 2 à 3 | 7 | 2 | 1 zone par week-end, en même temps que la N1 |
| Elite (F/M) | 8 | 1 | 8 | 1 | 1 week-end différent pour F/M |

Formats:

En fonction du nombre d'inscriptions dans chaque division, voici les formats possibles en prenant en compte les contraintes susnommées.

Règlements particuliers des compétitions nationales

- Roller Derby

Si :

- **3 ou 4 équipes :**
 - 3 matchs sur une journée (3 équipes) ;
 - 6 matchs sur le week-end (4 équipes) ;
 - tournoi en *round robin* ;
 - 2x30min, 15min mi-temps, 30 warm-up ;
 - 2h15 entre chaque match ;
 - Format possible pour les divisions **N2, N1M, N1, Elite, Elite M** ;

- **5 équipes :**
 - 10 matchs sur le week end ;
 - tournoi en *round robin* ;
 - 2x20min, 15min mi-temps, 20 warm-up ;
 - 1h40 entre chaque match ;
 - Format possible pour les divisions **N2, N1M, N1, Elite, Elite M**;

- **6 équipes :**
 - Tournoi en *round robin* :
 - 15 matchs sur le week end ;
 - tournoi en *round robin* ;
 - 2x15min, 15min de mi temps, 20 warm-up ;
 - 1h20 entre chaque match ;
 - Format possible pour les divisions **N2, N1M, N1, Elite, Elite M**.

- **7 équipes :**
 - 21 matchs ;
 - tournoi en *round robin* ;
 - une seule mi temps de 20 min avec 30 min de warm-up;
 - 1h entre chaque match ;
 - Format possible pour les divisions **N2, N1M, Elite, Elite M**.

- **8 équipes :**
 - Format type playoffs :
 - Samedi :
 - 8 matchs ;
 - 2x15 min, 15 min de mi-temps et 20 min de warm-up ;
 - 1h20 minimum entre chaque match ;
 - Dimanche :
 - 4 matchs ;
 - 2x30 min, 15 min de mi-temps et 30 min de Warm-up ;
 - 2h15 minimum entre chaque match ;

 - Format possible pour les divisions **Elite, Elite M**.

- **9 équipes :**
 - 3 poules de 3 ;

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

- 9 matchs sur le week end ;
- 2x20min, 10 min mi temps, 30 min warm-up ;
- 1h40 entre chaque match;
- Format possible pour la *Division N1*.

Calendrier Prévisionnel :

| Division | Dates |
|-----------------|--|
| N2 | Week-end 1 : 5/6 mars Week-end 2 : 12/13 mars Week-end 3 : 19/20 mars Week-end 4 : 26/27 mars |
| N1 | Zone A : 02/03 avril Zone B : 09/10 avril Zone C : 23/24 avril |
| Elite | 30 avril / 1 mai |
| N1M | Zone A : 07/08 mai Zone B : 14/15 mai (Zone C : 07/08 mai) |
| Elite M | 21/22 mai |
| N2 J | 16/17/18 avril (Pâques) |
| Barrages | 18/19 juin |
| Playoffs | 25/26 juin |

- Inscription pour la saison 2021/2022 du 15/06/21 au 09/07/21;
 - Avec la possibilité d'une désinscription sans générer d'amende ou de forfait jusqu'au 30 septembre 2021,
 - Les frais d'engagements seront prélevés en deux fois :
 - 15 octobre 2021 et 15 Janvier 2022

Barrages :

- 1 weekend ;
- équipes concernées :
 - N1: Premières de chaque zone (3 équipes, A, B et C). Ces équipes s'affrontent le samedi pour déterminer les 2 équipes qui pourront prétendre aux matchs contre les équipes Elite.
 - Elite : 2 dernières de chaque poules ou 2 dernières du classement (2 équipes A' et B') (même si 7 équipes);

Règlements particuliers des compétitions nationales

- Roller Derby

- N1M : Premières de chaque Zones (entre 2 et 3 équipes en fonction du nombre de zones, A et B dans le premier cas et A, B et C dans le dernier cas);
- Elite M : 2 dernières de chaque poule ou 2 dernières du classement (2 équipes AM et BM).
- Nombre de matchs : Entre 10 et 12 ;
- Format des matchs :
 - Samedi :
 - Matchs pour le classement ;
 - Alterne les matchs entre division (une fois la N1, puis Elite, puis N1M, puis Elite M...);
 - Si 6 matchs :
 - 3 matchs pour la N1 ;

| | | |
|------|------|------|
| AvsB | BvsC | AvsC |
|------|------|------|

- 1 match pour la N1M ;

| |
|------|
| AvsB |
|------|

- 2 matchs pour les 2 Elite ;

| | |
|--------|--------|
| A'vsB' | AMvsBM |
|--------|--------|

- 2x20 min, 10 min de mi-temps et 30 min de warm-up ;
- 1h40 minimum entre chaque match ;

- Si 8 matchs :
 - 3 matchs pour la N1 ;

| | | |
|------|------|------|
| AvsB | BvsC | AvsC |
|------|------|------|

- 3 match pour la N1M ;

| | | |
|------|------|------|
| AvsB | BvsC | AvsC |
|------|------|------|

- 2 matchs pour les 2 Elite ;

| | |
|--------|--------|
| A'vsB' | AMvsBM |
|--------|--------|

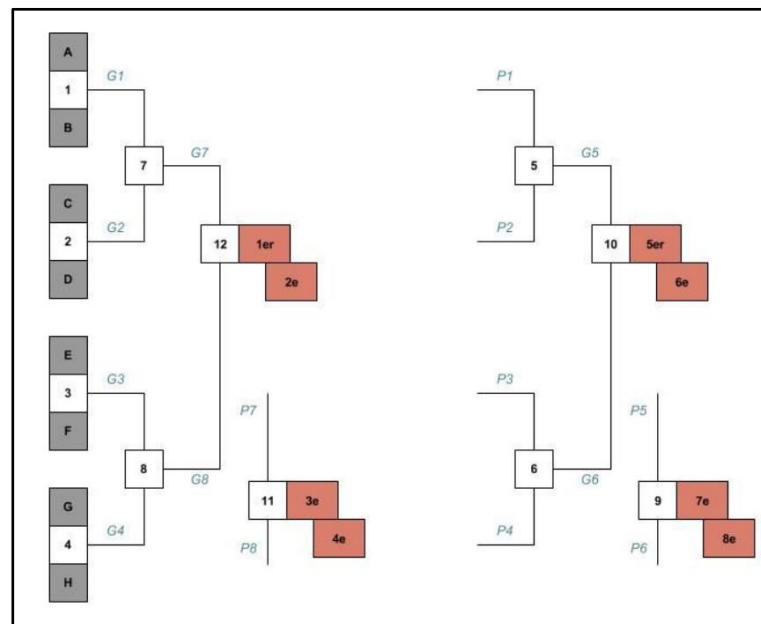
- 2x15 min, 15 min de mi-temps et 20 min de warm-up ;
- 1h20 minimum entre chaque match ;

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

- Classement à la fin de la journée pour les équipes en N1 pour avoir l'ordre des matchs du dimanche. On utilise les critères de classement présents dans le règlement, c'est-à-dire par ordre de priorité, points (victoire=3 pts et défaite=0 pt), différentiels, expulsions et exclusions.
- Dimanche :
 - 4 matchs :
 - Première Elite Vs deuxième N1 ;
 - Dernière Elite Vs première N1 ;
 - Première Elite M Vs deuxième N1M ;
 - Dernière Elite M Vs première N1M.
 - 2x30 min, 15 min de mi-temps et 30 min de warm-up ;
 - 2h15 minimum entre chaque match ;
 - Les équipes gagnantes de ces matchs restent ou montent en Elite.

Playoffs :

- 1 weekend de 2 jours ;
- équipes concernées : les premières de chacune des 8 zones de N2, donc 8 équipes ;
- Nombre de matchs : 12 ;
- Les trois premières équipes du classement déterminée à l'issue du week end monteront en N1 ;
- Répartition des matchs :
 - Samedi :
 1. A vs B
 2. C vs D
 3. E vs F
 4. G vs H
 5. Gagnant 1 vs Gagnant 2
 6. Gagnant 3 vs Gagnant 4
 7. Perdant 1 vs Perdant 2
 8. Perdant 3 vs Perdant 4
 - Dimanche :
 9. Gagnant 5 vs Gagnant 6
 10. Gagnant 7 vs Gagnant 8
 11. Perdant 5 vs Perdant 6
 12. Perdant 7 vs Perdant 8
- Formats des matchs :
 - Samedi :
 - 8 matchs ;
 - 2x15 min, 15 min de mi-temps et 20 min de warm-up ;
 - 1h20 minimum entre chaque match ;
 - Dimanche :
 - 4 matchs ;



Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

- 2x30 min, 15 min de mi-temps et 30 min de warm-up ;
- 2h15 minimum entre chaque match ;
- Le classement final sera alors :
 - Première : Vainqueur 12 ;
 - Deuxième : Perdant 12 ;
 - Troisième : Vainqueur 11 ;
 - Quatrième : Perdant 11 ;
 - Cinquième : Gagnant 10 ;
 - Sixième : Perdant 10 ;
 - Septième : Vainqueur 9 ;
 - Huitième : Perdant 9.

3. CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIOR

3.1. Championnat de France Junior de niveau 3

Format de compétition de type Coupe de France où les équipes participantes s'affrontent jusqu'à la désignation d'un vainqueur.

3.2. Championnat de France Junior de niveau 2

Format de compétition de type Coupe de France où les équipes participantes s'affrontent jusqu'à la désignation d'un vainqueur.

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

4. FONCTIONNEMENT DES COMPÉTITIONS

4.1. Classement des équipes pour le round robin

Les équipes sont classées au nombre de points ; une victoire rapporte trois points, un match forfait retire un point, une défaite n'apporte ni ne retire aucun point.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, celles-ci sont départagées, dans l'ordre, selon les critères suivants :

- Le nombre de points obtenus sur les matchs joués entre elles uniquement ;
- Le différentiel de score sur ces mêmes matchs ;
- Le différentiel de score sur l'ensemble des matchs ;
- Le nombre d'expulsions sur le championnat (le nombre le plus petit est le mieux classé) ;
- Le nombre d'exclusions (*foul out*) sur le championnat (le nombre le plus petit est le mieux classé) ;
- Le nombre de pénalités sur le championnat (le nombre le plus petit est le mieux classé) ;
- Tirage au sort.

4.2. Comptabilisation du score suite à forfait

Un match forfait est gagné/perdu "par forfait" et n'a donc pas de score officiel associé.

Toutefois, pour les calculs de différentiels de score, les règles suivantes sont appliquées :

- Si le forfait est déclaré avant le match, le différentiel de score est considéré comme étant de +150 en faveur de l'équipe restante ;
- Si le forfait est déclaré pendant le match et que le différentiel de score en faveur de l'équipe restante à cet instant est strictement inférieur à 150, le différentiel de score est considéré comme étant de +150 en faveur de l'équipe restante ;
- Ce cas de figure inclut le cas où l'équipe qui déclare forfait est en tête au moment du forfait ;
- Si le forfait est déclaré pendant le match et que le différentiel de score en faveur de l'équipe restante à cet instant est supérieur ou égal à 150, le différentiel de score est conservé tel quel.

4.3. Association sportive inscrivant plusieurs équipes

Pour les championnats féminin et masculins, les règles sont les suivantes :

- Une association sportive peut inscrire plusieurs équipes au championnat, directement ou via une entente ;

Règlements particuliers des compétitions nationales

- Roller Derby

- ❑ Une association sportive ne peut pas participer à deux équipes dans la même division, que ce soit directement ou via une entente ;
- ❑ Lorsqu'un club possède deux équipes dans deux divisions successives (Élite et Nationale 1, ou Nationale 1 et Nationale 2), l'équipe de la division inférieure n'est pas éligible aux phases finales de fin d'année. Si cette équipe remporte sa zone, elle sera remplacée pour les phases finales par l'équipe la mieux classée parmi les équipes éligibles de sa zone.

4.4. Charters de joueurs

En application de l'article 33 des Règles de Participation aux Manifestations Sportives, chaque équipe inscrite a l'obligation de déclarer un charter de 11 joueurs minimum et 20 joueurs maximum pour chaque étape de championnat de ladite équipe. Au moment de la déclaration du charter, les joueurs du charter doivent être titulaires d'une licence FFRS et d'un enregistrement « pratiquant-compétition » pour la saison en cours au sein de l'association sportive affiliée ayant engagé l'équipe ou, en cas d'entente, d'une des associations ayant constitué l'entente ayant engagé l'équipe.

4.4.1. Déclaration normale de charter

Le charter devra être déclaré au moins 30 jours avant le début de l'étape du championnat sur rolskanet.

4.4.2. Déclaration tardive de charter

Entre 30 jours et 15 jours avant le début de l'étape de championnat, une équipe a la possibilité de déclarer ou modifier son charter en en faisant la demande à la commission Roller Derby. Conformément à l'article 1.4 du règlement financier des compétitions - Roller Derby, l'équipe devra dans ce cas s'acquitter de frais de gestion accélérée d'un montant détaillé dans le Règlement Financier. Ce charter déclaré remplace un éventuel charter déclaré précédemment, et est soumis au même contrainte sur les ajouts de joueurs détaillée au point 4.4.5.

Aucune modification de charter ne sera possible moins de 15 jours avant l'étape.

4.4.3. Absence de charter déclaré

Si aucun charter n'est déclaré entre 0 et 14 jours, l'équipe sera déclarée en forfait compétition et devra s'acquitter de l'amende correspondante.

4.4.4. Périodes de compétition

La saison 2021-2022 n'aura qu'une seule période de compétition :

- Période : 5 février 2022 au 30 juin 2022 inclus ;

Règlements particuliers des compétitions nationales

- Roller Derby

Un·e même joueur·se ne peut figurer que sur un charter sur la période de compétition, toutes divisions/zones confondues.

Règlements particuliers des compétitions nationales

- Roller Derby

5. ORDRE DES MATCHS ET PLANNING

L'ordre des matchs de chaque étape est imposé par la Commission, de sorte à assurer la sécurité des joueurs, garantir l'équité entre les équipes, et proposer un schéma cohérent avec les impératifs logistiques majeurs des équipes. Le présent règlement prévoit uniquement la liste des matchs à organiser (à l'exception des matchs juniors), mais ne décide pas de l'ordre des matchs, qui sera choisi par la Commission.

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

6. OFFICIEL·LE·S

6.1. Officiel·le·s requis·e·s

Chaque équipe doit fournir au moins 3 officiel·le·s à chaque étape de championnat à laquelle elle participe. Cette règle s'applique également aux phases finales. Afin de compter pour cette obligation, les officiel·le·s doivent :

- Ne pas participer à la même étape en tant que joueur·se·s ou encadrant·e·s (par exemple *bench manager*, *line-up manager* ou *mirror bench*) ;
- Être disponible sur tous les matchs du weekend, à l'exception possible d'au plus un match chaque jour ;
- En Élite, Nationale 1, et phases finales. Être titulaire du Statut d'officiel·le·s FFRS de Roller Derby ou bénéficier d'une dérogation pour les officiel·le·s titulaires d'une licence hors FFRS.
 - ★ Ce critère n'est pas requis en Nationale 2 et en Junior (hors phases finales)
 - ★ La dérogation doit être demandée à la commission Roller Derby.

Lors du recrutement des officiel·le·s, les officiel·le·s postulent en indiquant quelle équipe iels accompagnent lors de cette étape.

À chaque manquement à cette obligation, l'équipe défaillante sera pénalisée d'une amende (par officiel·le manquant·e) dont le montant est détaillé dans le Règlement Financier. Un bilan sera effectué en fin de saison pour déterminer les sanctions financières s'il y a lieu.

6.2. Contribution aux frais d'arbitrage

Pour la saison 2021-2022 chaque équipe engagée dans les Compétitions, quelle que soit sa division, devra contribuer aux frais d'arbitrages à hauteur d'un montant de 75 € qui sont intégrés aux frais d'inscriptions.

Note : Ce budget sera utilisé dans le cadre du défraiement des officiel·le·s et la mise en place des formations.

6.3. Participation des clubs organisateurs à l'accueil des officiel·le·s

Les clubs organisateurs ont la responsabilité d'héberger et de nourrir l'ensemble des officiel·le·s présent·e·s sur les matchs des compétitions qu'ils organisent. Les détails sur les obligations liées à l'accueil des officiel·le·s sont disponibles dans le cahier des charges des clubs organisateurs.

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

7. ENGAGEMENT ET ORGANISATION

7.1. Frais d'engagement d'équipes

Les frais d'engagement sont nécessaires à l'organisation des Compétitions et contribuent au budget de la Commission Roller Derby, permettant la réalisation des autres projets (développement, formations, Équipe de France...).

Les montants, couvrant l'intégralité de la saison de compétition, se retrouvent dans le Règlement Financier.

7.2. Forfaits

7.2.1. Forfait match

En complément des règles du jeu écrites à ce sujet.

- **Constat initial :**

Une équipe doit être déclarée "forfait Match" pour un match dans les cas suivants :

- En cas d'absence d'une équipe déclarée au préalable
- En cas d'absence d'une équipe, ou de sa représentation minimum réglementaire, lorsque le coup d'envoi de la rencontre ne peut toujours pas être effectué après un délai d'attente de 30 minutes.
- Lorsqu'une équipe est responsable de l'arrêt anticipé d'une rencontre.
- Sur décision de l'arbitre en chef, lorsque le nombre de joueur·se·s pouvant effectivement participer au match n'est pas suffisant pour continuer le match en sécurité, conformément aux règles du jeu.
- Si une équipe ne satisfait pas aux règles sur les jeux de maillots décrites à l'article 1.3 du présent règlement.

- **Constat différé :**

Après vérification des rapports officiels de match, une équipe est déclarée "forfait" sur un match dans les cas suivants :

- Participation de joueur·se(s) ou d'encadrant·e(s) non licencié·e(s) ou titulaire(s) d'une licence non valide
- Note 1 : Les joueur·se·s doivent être titulaires d'une licence compétition, valide, autorisant la pratique dans la catégorie d'âge concernée (certificat médical avec surclassement éventuel) et délivrée pour la saison sportive en cours.
- Note 2 : Les encadrant·e·s d'équipes doivent être majeur·e·s et titulaires d'une licence en cours de validité et délivrée pour la saison sportive en cours.

Règlements particuliers des compétitions nationales

- Roller Derby

- Note 3 : Les joueur·se·s doivent être licencié·e·s à l'association engagée dans la compétition, ou dans le cas d'une équipe engagée par une entente, à l'une des associations constituant l'entente.
- Participation de joueur·se(s) ayant fait établir une licence sur la base de fausses déclarations (âge, etc.).
- Participation de joueur·se(s) ou d'encadrant·e(s) d'équipe sous le coup d'une mesure de suspension.
- Participation de joueur·se(s) n'ayant pas respecté les règles relatives aux restrictions de participation de la compétition.
- Participation de joueur·se(s) ne figurant pas sur le charter déclaré pour l'étape.
- Participation à ce match d'un·e joueur·se qui a figuré avant l'étape sur le charter d'une autre équipe pour la même période de championnat. Les périodes de compétition sont décrites au point 5.4.5 du présent règlement.

Les provisions ici présentes s'appliquent quelque soit la raison du forfait, qu'il soit déclaré avant la rencontre, pendant la rencontre ou après la rencontre.

7.2.2. Forfait compétition

Si une équipe est déclarée en forfait match deux fois au cours de la même étape, l'équipe est déclarée en "Forfait Compétition"..

Une équipe déclarée en forfait Compétition est automatiquement déclarée forfait sur les matchs restants de l'étape donc de la saison.

7.2.3. Pénalités pour forfait

Conformément à l'article 2.1 du Règlement Financier des compétitions - Roller Derby, les équipes déclarées en Forfait recevront une pénalité financière du montant inscrit dans ce-dit Règlement.

7.2.4. Procédure de conciliation

Les clubs sont invités à lire attentivement les provisions liées aux déclarations de forfait. Les équipes s'inscrivant aux compétitions fédérales s'engagent à respecter ces provisions en cas de forfait match et/ou compétition, et ces provisions s'appliqueront sans distinction de cause de forfait.

Néanmoins, au vu du montant des pénalités financières pour les forfaits, les équipes peuvent demander une procédure de conciliation à la commission Roller Derby. Dans ce cas, la commission proposera aux équipes déclarant un forfait la possibilité de remplacer les sanctions financières par des sanctions sportives, selon le tableau suivant.

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

| Sanction prononcée | Sanction sportive de remplacement proposée |
|--------------------------------|--|
| Un forfait match sur la saison | Suspension pour une saison |
| Un forfait Compétition | Suspension pour deux saisons |

Si la suspension est prononcée suite au(x) forfait(s) d'une équipe, l'association sportive affiliée ayant engagé l'équipe est considérée comme suspendue pour la catégorie concernée (féminine ou masculine). Si l'équipe a été engagée via une entente est suspendue, toutes les associations sportives ayant pris part à l'entente sont suspendues.

Une association sportive est suspendue ne peut inscrire une équipe dans le championnat de la catégorie concernée (féminine ou masculine) pour la durée de la suspension. Lorsqu'une association sportive suspendue fait partie d'une entente, cette entente ne peut inscrire une équipe dans le championnat de la catégorie concernée (féminine ou masculine) pour la durée de la suspension.

Règlements particuliers des compétitions nationales - Roller Derby

8. APPEL À ORGANISATION

L'organisation des Compétitions relève dans sa globalité de la Commission Roller Derby FFRS. L'organisation matérielle des étapes est déléguée à des clubs affiliés candidats. Les détails de cette procédure peuvent être trouvés dans le Règlement pour les candidats à l'organisation de compétitions nationales.